et respectée, toutes les autres craintes ne sont que des prétextes sous lesquels on cache l'irritation que causent le pouvoir et l'influence prévus de nos élèves et par lesquels on essaye de légitimer et de satisfaire le dépit peu libéral qu'on ressent de nous fermer la bouche.

J'ai suffisamment répondu aux lamentations d'une foule de prétendus amis de la science: les larmes qu'ils versent sur sa ruine et le deuil qu'ils étalent, ne l'empêcheront pas de vivre et de grandir.

D'autres exagèrent à plaisir les critiques que nous dirigerons contre quelques-unes de nos lois: ils s'indignent et ne peuvent contenir leur douleur à la pensée que nous n'approuverons pas servilement toutes les dispositions qui nous régissent : ils nous représentent comme les ennemis et les démolisseurs de la législation française et ils voient dans nos écoles des foyers de haine et de révolte contre toutes nos institutions modernes. Chose remarquable! ceux qui répètent le plus souvent et le plus haut ces lieux communs et qui se montrent soudain les serviteurs les plus pieux de la loi, n'ont pas craint à l'occasion de porter une main violente sur les lois de leur pays. Ils ont pris part, de fait ou de consentement, au renversement d'un ou plusieurs gouvernements et n'abdiquent pas le droit de recommencer. Qu'ils se rassurent à notre égard; nous ne les imiterons point et nous nous portons cautions que jamais nos étudiants ne serviront de renfort ni aux organisateurs de révolutions ni aux préparateurs de coups d'Etat. Avant comme après la liberté de l'enseignement supérieur, les catholiques seront les plus dociles des citoyens, vis-à-vis des lois mêmes qui les blessent; ils ne s'écarteront jamais ni de l'obéissance ni du respect qui sont dus aux institutions établies, mais ils élèveront la voix avec une franchise entière. Est-ce que le rôle de jurisconsulte est un rôle d'esclave et de flatteur? quel est le professeur des Facultés officielles qui ne blâme et ne condamne un certain nombre de dispositions de nos codes au nom de l'équité naturelle, ou de l'utilité sociale, ou de la logique? pourquoi n'aurions-nous pas la liberté d'en faire autant au nom de la Religion? Y a-t-il lieu, par exemple, de crier au scandale si nous constatons ce fait certain, que la loi civile n'est pas d'accord avec la religion catholique ni avec les autres cultes reconnus en France, sur la formation du mariage, et que le mariage valable civilement, ne l'est pas par cela seul religieusement? Tout le monde connaît cette scission de la loi civile et de la loi religieuse; beaucoup s'en réjouissent, qu'on nous laisse le droit de la regretter et de penser que notre législateur aurait pu trouver une combinaison qui n'opprimât personne et qui n'amoindrit pas ce contrat sublime en le dépouillant de tout caractère religieux. Croit-on que, dans la pratique, comme juges, comme avocats, nous refuserons la légitimité aux enfants nés d'un mariage purement civil? Quant à la liberté de tester, dont on fait encore un texte de déclamation contre notre enseignement, il est probable que plusieurs d'entre nous, s'en feront le champion car il semble qu'elle soit de droit naturel et beaucoup d'excellents esprits à la suite de M. Leglay pensent que l'utilité sociale la réclame impérieusement; mais comme c'est un point de pure science où l'enseignement de l'Eglise ne donne pas sa lumière, chacun de nous sera pleinement libre de suivre les inspirations de sa raison.

Ce sera toujours avec mesure, avec bienséance que nous userons du droit de libre appréciation que nous revendiquons. La modération sera le caractère invariable de l'Université de Lille, nous ne prendrons jamais le ton avec lequel ceux qui se posent en gardiens de la loi attaquent la liberté de l'enseignement supérieur, qui est pourtant une loi et l'une des institutions modernes les plus généreuses. Nous n'avons nullement l'esprit de dénigrement qu'on nous attribue; la loi française, malgré quelques parties faibles ou mauvaises, nous paraît grande et belle, nous l'aimons passionnement, tout en la voulant meilleure encore. Nous inspirerons à la fois à nos élèves la vénération qu'elle mérite et le désir de la voir se laver des taches qui la défarent.

Enfin une crainte s'est produite, moins invraisemblable et plus touchante que les précédentes; on a dit que le monde enseignant, que le monde enseigné, que la France entière, seraient désormais partagés en deux camps ennemis; on a peint la discorde et l'animosité troublant les sphères sereines de la science, on a gémi sur la confiance et l'amitié bannies du cœur de la jeunesse.

Quand ce danger aurait quelque chose de réel, ce serait un mal beaucoup moindre que ceux auxquels le remède la liberté de l'enseignement, et il ne suffirait pas pour qu'on dût la condamner. Mais l'ombre même de ce péril pourrait être dissipée si les centres universitaires de l'Etat et les universités libres ne prenaient pas position dans les mêmes villes. L'éloignement matériel rendrait moins sensibles les séparations intellectuelles.

Malheureusement, l'Etat semble vouloir provoquer les difficultés qu'on a signalées, les villes où nous aurons des écoles nous sont aussitôt disputées; à chaque faculté libre on oppose une faculté officielle qui vivra à ses côtés.

Je ne veux point examiner davantage si ces mesures sont d'une bonne politique et d'une bonne administration, si elles sont empreintes de la dignité qui convient aux actes d'un grand gouvernement et de l'impartialité qui est le devoir du ministère de l'instruction publique, si elles auront d'autre résultat que d'amener une déperdition des forces sociales et de donner plus de prestige aux Facultés catholiques.

Malgré tout, malgré ce contact, la loi de la liberté de l'enseignement supérieur ne sera pas une loi de haine et de guerre parce que nous n'engagerons pas et nous n'entretiendrons pas les hostilités; forts de notre conscience et de nos convictions, contents d'accomplir notre mission, et nous maintiendrons le cœur de nos élèves à la même hauteur.

O vous dont nous admirons le talent, dont nous aimions les nobles qualités, professeurs qui honorez les Facultés de l'Etat, vous qui avez été nos maîtres, nous ne cesserons jamais, malgré les divergences profondes qui peuvent nous séparer, de nourrir pour vous les sentiments de reconnaissance, d'affection et d'estime. Si vos successeurs vous ressemblent, il sera facile aux Facultés officielles et aux Facultés libres de se porter un mutuel et sympathique respect. Divisés par l'esprit, soyons unis par le cœur, et tendons-nous souvent la main sur le terrain commun que formera entre nous le triple amour de la justice, de la science et de la France.

Voilà messieurs, ce que nous sommes, ce que nous voulons être, Dans ces dispositions, avec l'appui des catholiques et surtout avec la grâce de Dieu, nous espérons faire un peu de bien parmi vous.

Nous espérons préparer pour le service de l'Eglise et de la patrie des jeunes hommes capables et dignes d'exercer une large influence autour d'eux : Nous ne nous attendons pas à voir de nombreux étudiants répondre à notre appel; cependant le nombre actuel, alors que les inscriptions ne sont pas encore arrêtées, atteint le chiffre que nous pouvions raisonnablement espérer.

Nous ne sommes point fâchés que nos débuts soient humbles : c'est l'ordre naturel; les chênes ont été des glands, et nous aimons mieux grandir que décroître.

Les causes qui restreignent le nombre de nos étudiants, surtout en seconde et en troisième année, étaient prévues et inévitables : les liens respectables qui attachent les jeunes gens aux Facultés où ils ont commencé leurs études, la crainte moins noble et injuste d'un ressentiment de la part des jurys d'examen, la prudence excessive des familles les plus catholiques, les menaces vaines du plus despotique des partis politiques, la puissance de l'habitude, tout cela s'évanouira de soi-même avant deux ans. Une autre cause qui éloigne une partie de la jeunesse du pays de nos cours et que je tiens particulièrement à combattre, parce qu'elle pourrait être plus durable, c'est a croyance absolument erronée que l'étude du droit est inconciliable avec les occupations industrielles ou commerciales et n'est point utile pour la direction d'un atelier ou d'un magasin. Il n'est pas admissible que des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans ne puissent trouver deux ou trois heures par jour pour le travail de l'esprit. S'il en était ainsi, mieux vaudrait cent fois retarder de quelques années leur entrée dans l'industrie ou le négoce et les laisser compléter leur éducation et leur instruction par l'étude des lois de leur patrie. Les avantages qu'ils retireraient d'une pareille étude sont immenses; leur intelligence, qui est la plus puissante et la plus productive de leurs machines, gagnerait en souplesse et en force; ils éviteraient les difficultés, les procès, les frais qu'amène leur ignorance des principes les plus élémentaires du droit; ils auraient plus de confiance en eux-mêmes et en inspireraient plus à ceux qui les approchent; ils rendraient des services précieux à leurs ouvriers; ils seraient aptes à prendre part à l'administration de leur commune, de leur cité, de leur département.

Les pères et les fils ne tarderont pas à comprendre ces bienfaits des hautes études et je prophétise à coup sûr en annonçant que dans quelques années, Lille, Tourcoing, Roubaix et tant d'autres cités industrielles, enverront par centaines des auditeurs, avides d'apprendre, aux cours de l'Université de Lille. Alors ces contrées du Nord, aux qualités et aux trésors qu'elles possèdent déjà, à la foi si vive qu'elles ont conservées, à leur habitude du travail, à leur génie de l'industrie, à leur intelligence si bien ordonnée, joindront des richesses qu'elles ont trop négligées jusqu'ici et qui augmenteront toutes les autres : la culture de l'esprit, le goût des arts, l'amour de la science. Alors elles auront tout réuni, et seront les premières provinces de France.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil municipal de Roubaix se réunira mercredi 24 courant, à 7 heures et demie du soir, pour avis à donner sur les observations de M. le ministre des travaux publics au sujet des tramways.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Si nous sommes bien informés, et nous avons lieu de le croire, le premier semestre de l'année prochaine ne s'écoulera pas sans que les hommes composant l'armée territoriale ne soient convoqués à leur chef-lieu de canton.

» Il ne s'agira dans cette réunion ni d'exercice militaire, ni de manœuvres; elle est seulement destinée à faire connaître les officiers à leurs hommes, à nommer les sous-officiers qui seront choisis par les chefs de corps, et enfin à juger de l'esprit des divers contingents.

» Nous ne doutons pas que l'armée territoriale ne montre le même entrain et la même bonne volonté que les réservistes de de 1867 appelés aux dernières manœuvres d'automne. »

—

La Ste-Cécile a été fêtée à Roubaix avec la solennité ordinaire. Selon l'usage, nos sociétés musicales se sont rendues auprès de leurs présidents et chefs pour leur présenter leurs vœux et leurs hommages.

Ce matin, la messe dite à Saint Martin, à la demande de la Grande-Harmonie, avait attiré une assistance très-nombreuse. Notre première société musicale a exécuté divers morceaux sur lesquels notre collaborateur Remy donnera son avis dans un article spécial.

—

Samedi, à la fin de l'audience correctionnelle de Lille, s'est présenté un ouvrier de Roubaix, E. Prouvost, arrêté à Tourcoing, porteur d'une vingtaine d'exemplaires de la *Rénovation universelle*, recueil des déclarations de plusieurs prêtres interdits. Elle serait jolie, la rénovation universelle opérée par ces malheureux qui ont foulé aux pieds leurs serments, et parmi lesquels on compte les Junqua, les Mous, etc.

Il paraît qu'il se trouve à la gare de Mouscron des individus payés pour trouver des niais qui introduisent en France ces mauvaises brochures, en leur disant qu'elles sont très instructives; qu'on pourra en tirer parti: que, d'ailleurs, l'introduction est permise.

Le prévenu a néanmoins eu la précaution de cacher le paquet dans la ceinture de son pantalon, où on l'a découvert. — Huit jours de prison et 50 fr. d'amende.

—

On nous dit que la perche qui sert pour le tir à l'arc de la Société des *Amis-Réunis* a été brisée par la tempête des derniers jours.

—

Samedi dans l'après-dînée un tisserand du hameau du Plouy à Wattrelos, nommé Alphonse Esprit, passait Place de la Liberté. Une voiture qui arrivait de l'autre côté et qu'il n'avait d'abord pas aperçue, l'obligea à se ranger si précipitamment qu'il tomba et dans sa chûte il se cassa la jambe droite. Il a dû être transporté à son domicile sur un brancard après avoir reçu les premiers soins d'un médecin de Wattrelos.

—

Une bache d'une valeur de 40 fr. a été volée à M. Henri Polyte, marchand de lait, rue de l'Alma. Ce vol a été commis dans la nuit du vendredi à samedi, et le voleur est resté jusqu'ici inconnu.

—

C'est décidément le lundi 29 novembre, d'après l'*Impartial*, de Valenciennes, qu'auront lieu à Valenciennes les funérailles de notre illustre concitoyen Carpeaux.

M. le général de Monfort, père de Mme veuve Carpeaux, arrivé hier, vendredi, à Valenciennes, a été reçu par l'administration municipale et la commission du conseil, et dans cette conférence toutes dispositions ont été définitivement arrêtées.

Des délégués de la ville de Valenciennes iront, le samedi 27, chercher le corps de Carpeaux à l'église paroissiale d'Auteuil et le ramèneront à Valenciennes où il arrivera le dimanche 28, par un des premiers trains du matin. La levée du corps sera faite par le clergé de l'église Saint-Nicolas.

Des obstacles de diverse sorte empêchant la municipalité, malgré tout le désir qu'elle en avait, de procéder, dès le dimanche, aux funérailles, les restes mortels de notre glorieux concitoyen seront déposés pendant toute cette journée dans une magnifique chapelle ardente, dressée à cet effet dans le vestibule des Académies et ouverte au public.

Lundi 29, à onze heures, les autorités se réuniront à l'Hôtel-de-Ville pour se rendre aux Académies et conduire le corps à l'église Notre-Dame de Saint-Cordon, richement décorée pour la circonstance. Le clergé prendra la rue de Paris, la place d'Armes et la rue du Quesnoy.

Le cercueil sera placé sur un char funèbre qu'on nous dit conçu de la manière la plus heureuse; ce char sera traîné par quatre chevaux caparaçonnés de noir.

Toutes les autorités, tous les corps constitués, toutes les sociétés de la ville seront invitées à figurer dans le cortège, ainsi que les choses ont déjà eu lieu pour la translation des restes d'Abel de Pujol. On se rappelle en effet qu'à cette occasion tous les chefs militaires, les tribunaux civils et de commerce, etc., se sont empressés d'assister en corps à la cérémonie funèbre. Il s'agit cette fois d'un artiste encore plus illustre, d'un maître qui est une gloire pour Valenciennes. Toutes les autorités voudront rehausser de leur présence une pareille solennité.

La commission chargée d'organiser la souscription n'attendait que cette occasion pour entreprendre son œuvre. Elle ne tardera pas à faire connaître les dispositions qu'elle se propose de prendre. Il s'agit, on le sait, d'élever, non seulement un monument funèbre à Carpeaux, mais aussi le monument de Watteau, la plus belle création peut-être du grand sculpteur.

Tous voudront contribuer très largement à cette œuvre qui aura pour but, non-seulement de doter Valenciennes d'un nouveau monument, mais de rendre un solennel hommage à un des premiers artistes de notre pays et de notre siècle.

—

Il n'est bruit, à Dunkerque, que d'une tentative de vol chez M. X... orfèvre, rue de la Couronne.

M. X... ayant surpris un individu essayant de pénétrer dans son magasin, a tiré sur lui un coup de revolver et lui a fait une blessure qui, malgré sa fuite rapide, n'a pas tardé à le trahir.

Arrêté presqu'aussitôt, dit le *Journal de Dunkerque*, on a reconnu en lui un affilié à une bande de malfaiteurs belges qui, paraît-il, est très audacieusement organisée.

La police a mis également la main sur un autre individu appartenant à cette bande, juste au moment où il sortait de chez un coiffeur.

—

Un accident déplorable est arrivé à Dunkerque, rue de Soubise : une bonne, qui avait des fréquentations assidues avec une de ses connaissances également en service dans la maison voisine, avait l'habitude de la rejoindre dans sa chambre en passant sur un petit toit qui réunit les deux maisons.

Elle avait, cette fois, mal pris ses mesures, et cette malheureuse, précipitée du troisième étage, est tombée sur le trottoir de la rue où elle s'est fracassée la tête et brisé les membres.

On l'a transportée à l'hospice dans un état désespéré.

—

Avant-hier, dans la journée, le sieur X.... cultivateur, demeurant faubourg du Cateau, mettait en piles des sacs de pommes de terre; son petit garçon, âgé d'environ trois ans, s'amusait à regarder cette opération. Soudain un des sacs, mal équilibré au sommet de la pile, glissa, tomba à terre et, dans sa chute, rencontra la jambe du pauvre petit qu'il fractura. On espère que l'accident n'aura pas de suites plus graves.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAROT-DURIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame AUGUSTINE DURIEZ, veuve de Monsieur LOUIS BAROT, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1875, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mardi 23 novembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Moulin, 5, *Estaminet Barot*.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le mercredi 24 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame JULIE-CHARLOTTE DELEFORGE, épouse de Monsieur JULES FOURLINNIE, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1871, à l'âge de 41 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré le mardi 23 novembre 1875, à 10 heures, au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-AUGUSTE-MARIE-JOSEPH MOTTE-MOTTE, Président du Tribunal de Commerce, décédé à Louvain, le 23 novembre 1871, à l'âge de 46 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE. — Le cours spécial de correspondance commerciale, termes techniques, poids et mesures, monnaie, aura lieu les mercredi et samedi de 9 à 10 heures du soir.

S'inscrire chez M. J. Yonge, professeur du cours, rue du Hâvre, 6, ou à l'Ecole communale de garçons, rue des Fabricants, à l'heure du cours.

Le cours ordinaire de langue anglaise a lieu tous les soirs, rue des Fabricants, à 8 heures précises.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.69	1.41	1.12
Vache	»	1.65	1.27	0.84
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.91	1.52	1.37
Mouton	»	1.80	1.70	1.50
Porc	»	1.70	1.65	1.60

Roubaix, le 12 Novembre 1875.

Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

Cour d'assises du Nord.

Audience du 19 novembre 1875. — Présidence de M. HUBBON. Ministère public, M. MORRY, avocat-général.

1re affaire. — *Attentats à la pudeur.*

Le nommé Louis Preux, âgé de 50 ans, ouvrier à Lille, est accusé d'attentats à la pudeur sur une petite fille âgée de moins de 13 ans.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, est condamné à 2 années d'emprisonnement.

Défenseur, Me Rendu.

2e affaire. — *Abus de confiance.*

Sont accusés : 1° Emile-Oscar-Alexandre Brunelle, âgé de 18 ans, né à Lille;

2° Alfred-Georges Doutrelong, âgé de 15 ans, né à Lille;

3° Emile-Léon Vanacker, âgé de 17 ans, né à Lille.

Tous trois employés dans cette ville.

Les deux premiers étaient commis chez le sieur Vassart, agent de change à Lille, et chargés des paiements et des recettes au dehors.

Le 11 juin dernier, le nommé Dantaing, sous les ordres duquel ils se trouvaient, confia à Brunelle le soin de toucher chez diverses personnes une somme de 3.936 fr. 65 c., et à Doutrelong la mission de délibérer chez un banquier huit actions de charbonnage de Marly-les-Valenciennes qu'il lui remit, ainsi que 3,000 fr. en billet de banque.

Tous deux conservèrent l'argent qu'on leur avait confié et passèrent en Belgique.

Ils furent arrêtés peu de temps après à Bruxelles et ramenés en France. Brunelle possédait encore 1,400 fr. et Doutrelong, 1,285 francs.

Ils avouent leur culpabilité.

Brunelle, à l'âge de 15 ans, employé de M. Wardavoir, agent général des assurances, à Lille, avait soustrait à ce dernier une somme de 500 fr., que son père s'empressa de restituer.

Un certain Emile Vanacker était lié d'amitié avec les nommés Brunelle et Doutrelong.

Le 11 juin, Vanacker rencontra ces deux jeunes gens, alors qu'ils étaient chargés des paiements et des recettes pour le compte de leur patron et se trouvaient porteur des sommes désignées plus haut. Il partagea avec eux l'argent qu'ils détenaient. Vanacker prétend n'avoir reçu que 1,800 francs, ses complices affirment lui avoir remis 2,800 fr.

Quand Vanacker, qui aussi s'était enfui en Belgique, fut arrêté, il ne possédait plus que quelques francs.

Précédemment cet accusé avait commis d'autres soustractions que sa famille avait remboursées.

Les trois accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires.

Doutrelon est acquitté comme ayant agi sans discernement; sur une question posée par la défense. Brunelle et Vanaker, déclarés coupables avec circonstances atténuantes, sont condamnés tous les deux à un an et un jour d'emprisonnement.

Défenseurs : Mes Hattu, Teillier, J. Boutet.

—

Séance du 20 novembre 1875.

Vols et association de malfaiteurs.

Les accusés sont :

1° Eugène Lesueur, âgé de 33 ans, né à Cambrai;

2° Florimond Lecas, âgé de 31 ans, né à Tournai (Belgique);

3° Sébastien Lafontesse, âgé de 41 ans, né à Valenciennes;

4° Adrien Marcou, âgé de 40 ans, né à Tournai (Belgique);

5° Polonie Loyse, femme Marcou, âgée de 47 ans, née à Tournai (Belgique);

6° Nicolas-Adrien Marcou, âgé de 16 ans, né à Tournai (Belgique);

7° Célestin Poulain, âgé de 48 ans, né à Dottignies (Belgique);

8° Louis François Vandenberghe, âgé de 27 ans, né à Tourcoing.

Loyse, femme Marcou, Nicolas Marcou et Poulain, tous trois présentement détenus en Belgique, ne comparaissent pas, non plus que Vandenberghe, qu'on n'a pu découvrir.

Dans le courant de l'année 1874, huit vols et une tentative de vol furent commis chez des orfèvres ou bijoutiers dans diverses communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'en Belgique.

La similitude presque complète des moyens employés dénotaient que ces vols étaient commis par les mêmes personnes ou par des personnes ayant entre elles des relations suivies. En effet, c'était toujours la nuit que les voleurs opéraient, ils s'attaquaient exclusivement aux boutiques d'horlogerie ou de bijouterie; ils pénétraient dans les maisons ou dans les magasins en brisant un carreau qu'ils avaient préalablement enduit de savon vert et qu'ils enlevaient ensuite sans faire de bruit.

Tantôt ils s'introduisaient dans les magasins en passant par l'un des carreaux de la devanture. C'est ainsi qu'ils ont procédé à Bergues dans la nuit du 15 au 16 avril 1874, à Saint-Amand, dans la nuit du 21 au 22 mai, à Béthune, dans la nuit du 17 au 18 juin et à Somain, dans celle du 10 au 11 août.

Tantôt, pour arriver jusqu'au magasin, ils franchissaient mille et plusieurs murailles, un ou plusieurs jardins, une ou plusieurs cours, et traversaient toute la maison, forçant au besoin les portes qui leur faisaient obstacle. C'est ainsi qu'ils firent à Roubaix (nuit du 26 au 27 février 1874), à Menin (Belgique) (nuit du 12 au 13 mars), à Carvin (nuit du 13 au 14 mai), à Tourcoing (nuit du 6 au 8 août.) Ce dernier vol ne fut que tenté, les voleurs n'ayant pu forcer une porte qui leur barrait le passage. A Tourcoing, pour s'introduire dans la maison où le vol a été commis, les malfaiteurs pratiquèrent un trou dans une muraille en déplaçant plusieurs briques.

L'information a établi que le vol de Roubaix avait été commis par Lecas, Marcou Adrien, sa femme et son fils. — Celui de Menin (Belgique) par Lesueur et plusieurs autres individus que leur nationalité Belge ne permet pas de poursuivre en France. Celui de Bergues par Lesueur, la femme Marcou, son fils et Poulain. Celui de Tourcoing, par Marcou et Vandenberghe. Celui de Carvin, par Marcou Adrien, sa femme et Vandenberghe, etc., etc. Ces faits semblent assez prouver qu'il y avait entre ces voleurs une association bien organisée, du reste, plusieurs d'entre eux l'avouent.

---

combinaisons dont le mariage d'Odette formait la base.

Les fêtes qui devaient en marquer la date ne pouvaient être belles et somptueuses à souhait qu'en y appelant toute la noblesse, toute la bourgeoisie opulente du pays, c'est-à-dire des dots et de frais visages.

Montrer à ces jeunes filles un parent des Montchenetz bon à marier et de belle mine, c'était mettre dans son jeu matrimonial des atouts qu'en mère habile elle n'entendait point laisser échapper.

C'est pourquoi la profonde apathie du jeune homme mettait ses nerfs à une dure épreuve.

— Redressez-vous un peu, Gontran; on dirait que vous suivez un convoi funèbre.

— Je gravis une rampe assez raide, ma mère, voilà tout, sourit le jeune homme.

— Mon cousin peut vous voir de ses fenêtres : que pensera-t-il de votre empressement?... Votre cousine Odette peut être sur la terrasse : que dira-t-elle de votre allure?

— Permettez-moi de supposer, ma mère, que M. de Montchenetz, très-absorbé par sa fiancée, n'a pas même remarqué ma réserve; et, quant à Mlle Odette, si elle accorde quelqu'attention à une attitude masculine, il est plus que probable que c'est uniquement à celle de M. Lucien Firmerol.

— Un garçon bien heureux! soupira la mère.

— Et bien étrange murmura Gontran.

— Vous l'avez vu ces jours-ci plusieurs fois, pour demander à acheter la petite maison de la veuve Forgeot, cela vous a permis de l'étudier; quel homme est-ce?

— Je ne l'ai point étudié, il ne m'inspire ni intérêt ni curiosité.

— Allons donc!... Un personnage qui sera votre cousin dans quelques jours.

— Je ne crois pas en faire pour cela mon ami.

— Il ne me plaît guère plus qu'à vous. Non pas qu'il soit laid, mais il a trop d'assurance pour n'être pas remonté comme une horloge dès qu'il paraît en public. Ces aplombs surfaits craquent toujours par place comme les vieilles toiles mal revernies.

— Et vous avez vu craquer...

— De la fenêtre de votre chambre, dont vous avez fait la mienne jusqu'à ce que je puisse acheter et faire réparer la maison Forgeot, j'ai fort distinctement vu votre voisin Firmerol enfoncé dans une méditation effrayante. Je dis effrayante parce que son front s'était creusé de rides subites, que ses yeux semblaient contempler un gouffre et qu'il avait les poings serrés comme un lutteur prêt à combattre. Il se croyait bien seul, et ne songeait point que, par sa croisée ouverte, sa glace me renvoyait sa physionomie bouleversée. Et notez, mon cher enfant, qu'il ne lisait aucune lettre fâcheuse et ne discutait avec personne : il pensait tout simplement.

La petite Augusta frappa tout à coup à sa porte, apportant du linge blanc et un bouquet; — car Mme veuve Turquet gâte le bienheureux locataire qui lui facilite l'entrée d'une baronnie. M. Firmerol se redressa, effaça ses rides d'un revers de main, ouvrit et sourit. Ce n'était plus le même homme. D'où je conclus que si la méditation lui va si mal, c'est que sa méditation n'est point toujours couleur de rose.

Gontran ne répondit pas. Il se souvenait d'avoir assisté à la première apparition de Lucien a Bréneroy, timide alors, sordide, courbé comme un pauvre hère. Bien différent était-il maintenant, quoique bien peu de jours se fussent écoulés depuis. Triomphant, élégant, prêt à emprisonner, dans sa longue main conquérante, la petite main d'une héritière.

La mère et le fils avaient atteint le haut de la rampe sans remarquer que, derrière eux, s'essoufflait à les atteindre Me Desplanches en personne.

Ah! ces mariages-là, s'ils étaient une large aubaine, étaient une lourde fatigue aussi. Me Desplanches, dévoré de zèle, s'agitait incessamment entre le château, le pavillon Turquet et l'étude.

Pour ces nobles clients, il avait renversé toutes ses habitudes. Les attendre chez lui!... les exposer à un dérangement, à une gêne!... il ne se le fût pas pardonné.

A cette heure même, et par la chaleur, il montait à Montchenetz pour faire examiner son compte de tutelle à Odette.

Le soir, il devait y revenir pour présenter au baron un projet de contrat Montchenetz-Turquet; son chef-d'œuvre.

— Monsieur Clavel, monsieur Clavel! mes hommages, madame... je suis heureux de vous rencontrer pour vous prier de passer à l'étude avant le dîner. L'affaire Firmerol-Forgeot est en bonne voie.

Pour ces clients sans grande importance, Me Desplanches ne se croyait pas tenu au déploiement d'activité dont il surmenait sa grêle personne en l'honneur des châtelains.

— Merci, monsieur, répondit Mme Clavel. Ainsi la petite maison?...

— Peut vous être vendue sans conteste. Le testament qui la laisse à M. Firmerol vient d'être homologué. L'héritier paraît disposé à vous la céder pour une douzaine de mille francs; c'est, à mon idée, deux mille francs de plus qu'elle ne vaut rigoureusement; mais il faut tenir compte de la convenance.

— Il est de fait, monsieur, que cette maison, qui n'est rien, peut devenir charmante par sa situation au *Bord de l'eau*, avec quelques réparations bien entendues et son jardin doublé de quelque terrain avoisinant.

— J'y veillerai, madame; je crois même que la faillite d'un marchand de nouveautés de la grande rue vous livrera sous peu un petit clos très-ombreux qui limite, à l'est, la propriété Forgeot.

— C'est à merveille. J'achète. Vous pourrez en prévenir M. Firmerol.

— Rien ne sera plus facile, et vous-même le pouvez, madame, car je l'aperçois qui se dirige, comme nous, vers le château.

Lucien, par la longue rue montueuse qui traversait Bréneroy, arrivait en effet à Montchenetz, dont il tira la cloche d'entrée d'un geste autoritaire.

— Déjà! ne put s'empêcher de murmurer Gontran.

— Monsieur notre futur cousin est tout enivré de son succès, insinua doucereusement Mme Clavel.

Le notaire stupéfait la regarda.

Au milieu de l'effarement de ces derniers jours, il n'avait point eu le temps d'apprendre les liens renoués entre le baron et ses parents inconnus.

Mme Clavel, ravie d'affirmer sa possession d'état, déclara en trois phrases magistrales que les Montchenetz et les Clavel ne faisaient plus désormais qu'une seule et même famille.

Le notaire eut un rapide remords de les avoir traités trop cavalièrement, ces nouveaux débarqués, si modestes dans leur acquisition, et qui n'avaient pas eu la précaution de décliner dès le début leurs alliances.

Il salua avec une grâce souriante, où la déférence commençait à montrer le bout de l'oreille.

Sur le seuil, Lucien Firmerol attendait.

D'abord, il avait trop d'obligations au notaire pour ne pas lui témoigner un respect attentionné; ensuite, il venait de reconnaître son acheteur, et n'était point fâché de lui passer au plus vite ce qu'il appelait dédaigneusement sa *bicoque*. Et de fait, M. Clavel achetait bien plus la situation que le bâtiment.

Odette, qui cherchait sur la terrasse une ombre lente à y descendre, suivait d'un œil intéressé la marche des promeneurs.

L'attitude triomphante de son fiancé, qui s'étalait au seuil de Montchenetz comme pour en faire ostensiblement les honneurs, lui causa une sorte d'irritation.

Le même mot qui était venu aux lèvres de Gontran « déjà », se fit jour sur ses lèvres.

(*A suivre*).